

DECRET N° 85-53 du 14 Février 1985

chargeant le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Hospice ANTONIO, Ministre des Finances et de l'Economie pour compter du 12 Février 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 12 Février 1985 le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence du Camarade Hospice ANTONIO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Février 1985

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC/PRPB 4 ANR 4 SCCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2  
MJBESEP-MFE 10 Autres Ministères 13 BRE DLG INSAE 6 IGE 4 BN-  
DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-PASJEP 4 BCP 4 PREFETS 6  
JOREB 4.-